

INFORMATION ACTIVITES



Compte tenu de la situation sanitaire due à la propagation du virus COVID19, l'offre du CDSA33 évolue pour continuer à accompagner les sportifs durant cette période.

La restriction de la tenue de manifestations collectives, l'obligation de déclarer les rassemblements de plus de 10 personnes en préfecture, les protocoles sanitaires mis en place dans les établissements et dans les lieux collectifs et/ou publics ne permettent pas, du moins pour le moment, d'organiser les journées qui sont prévues au calendrier 2020-2021 du CDSA33.

Pour réinventer le Sport Adapté dans cette situation inédite, le CDSA33 propose une nouvelle offre organisée directement dans les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique dans le respect des règles imposées en matière de distanciation sociale et des protocoles de chaque établissement.

Cette offre SUR INSCRIPTION est destinée prioritairement aux établissements :

- ne disposant pas d'un emploi d'éducateur sportif
- ne faisant pas déjà intervenir un prestataire sportif extérieur

Les séances sont proposées à tous les établissements d'accueil jeunes ou adultes. Elles sont subordonnées au renouvellement de la licence FFSA pour les sportifs déjà licenciés en 2019-2020 ou à la prise d'une licence pour la saison 2020-2021 pour les non licenciés.

Ces licences donnent ensuite l'accès à toutes les actions du CDSA lors de la reprise normale du calendrier départemental et régional.

Les séances sont assurées par un intervenant du CDSA33 pour une durée de 1 à 2 h en fonction de l'activité et des disponibilités de l'établissement.

Elles sont organisées au choix de l'établissement :

- pour 1, 3 ou 5 séances renouvelables en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et de la disponibilité des agents du CDSA.
- en présence d'au moins 1 éducateur de l'établissement compte tenu du profil des participants.
- pour un maximum de **10 personnes intervenant CDSA33 et éducateur(s) compris.**
- pour des activités hors sports collectifs et sports de combat.

Les séances ont lieu au sein de l'établissement dans un espace extérieur ou intérieur dédié à la pratique sportive pour la durée de l'intervention.

S'il y a possibilité de sortir dans un espace extérieur de proximité (parc, stade, espace naturel...) l'accord de la municipalité gestionnaire est requis.

A chacun son défi !

Renseignements et inscriptions auprès du CDSA 33
Maud Roussely 0633028209 Pauline Nadol 0677098876
maud.roussely@cdsa33.org pauline.nadol@cdsa33.org